

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D26021CCAS
Séance du 25 juin 2026 à 18 heures 30

Date de la
Convocation
Le 15/06/2026

Ce jourd'hui le jeudi vingt-cinq de l'an deux mille vingt-six à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date d'Affichage
Le 16/06/2026

Présents :

Membres élus : Gérard POUJADE, maire, Président du CCAS, Jean-Pierre DEMNI, Vice-Président, Laura SAPONARO, Vice-Présidente déléguée, Nadia BOUALAM, Arnaud ESPIÉ, Bruno VICTORIA

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 29/06/2026

Membres nommés : Michèle CAMEL, Éric CENDRES, Christiane FOULQUIER, Anne-Laure GRILLOT, Françoise HURET, M. Boualem MEGUENNI

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 12	Vote pour : 12
Votants : 12	Vote contre : 0

Absente excusée : Pascale KHAMNOUTHAY, membre élue

Secrétaire : Laura SAPONARO

Objet de la délibération : Secours aux particuliers – Situation 1

Le Vice-Président présente au Conseil d'Administration, la situation difficile dans laquelle se trouve Mme [nom] domiciliée sur la commune [nom].

Le Conseil d'administration du CCAS après avoir étudié sa situation, décide de l'aider au paiement de sa dette de loyer envers PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE qui s'élève à 1733 €.

- ✓ Fixe le montant de l'aide à : **333,00 €**
Cette somme sera réglée directement à PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE sur présentation de la facture.

Certifié conforme au Registre
Fait au SEQUESTRE le 25 juin 2026



Le Président,
Gérard POUJADE

Le vice-Président,
Jean-Pierre DEMNI

La secrétaire de séance,
Laura SAPONARO

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.